

AMF Mutuelle : Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire

L'Assemblée Générale mixte, qui s'est déroulée le 4 juin dernier a rassemblé les délégués représentant plus de 300 000 sociétaires de l'AMF.

Au-delà de l'examen des rapports et des comptes, et d'un point spécifique sur le Régime de Responsabilité des Comptables Publics, elle a validé la constitution d'un des plus grands groupes d'assurance français rassemblant AG2R La Mondiale et le Groupe **Matmut** dont l'AMF fait partie.

Les délégués ont pris connaissance des grands travaux menés par le Conseil d'Administration ainsi que du projet de constitution d'un des plus grands groupes d'assurance français rassemblant AG2R La Mondiale et le Groupe **Matmut**.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale extraordinaire, ils ont validé le rapprochement des deux Groupes et voté à l'unanimité la convention d'affiliation à la SGAM « La Mondiale **Matmut** » qui traduit l'ancrage de la Mutuelle dans ce très grand ensemble.

Comme chaque année les délégués ont eu à se prononcer sur le rapport de gestion, les comptes sociaux et à élire les membres du Conseil d'Administration et de la Commission de contrôle. Les différentes résolutions ont toutes été adoptées.

LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Malgré une évolution importante de la sinistralité des Comptables Publics et une croissance faible du portefeuille et du chiffre d'affaires, les résultats sont positifs.

1. Situation et activité de la Mutuelle au cours de l'exercice 2017

L'année 2017 a été marquée par une croissance importante de l'activité. Le chiffre d'affaires croît de 1,5 % et le portefeuille de contrats de 1,4 %.



De gauche à droite : Monsieur Paul Foubert, Commissaire aux Comptes – Monsieur Christian Guicheteau, Vice-Président – Madame Dominique Combe, Vice-Présidente – Madame Isabelle Gueudry, Directeur Général Délégué – Monsieur Jean-Luc Nodenot, Président Directeur Général de l'AMF – Monsieur Jean-Marie Delaunay, Vice-Président Délégué – Monsieur Lionel Le Gall, Secrétaire Général – Monsieur Claude Pain, Vice-Président.

Au 31 décembre 2017, l'AMF compte 298 761 sociétaires (+ 1,5 %) titulaires de 304 104 contrats, 27 088 contrats RPC (Responsabilité Pécuniaire Personnelle des Comptables) et 277 016 contrats GPMT (Garanties de Protection Mutualiste pour Tous). S'agissant de l'activité RPC, la croissance du chiffre d'affaires (+ 1,4 %), malgré le recul du portefeuille lié à la contraction du réseau est imputable aux mesures tarifaires.

En 2017, l'AMF a continué de mener avec l'ACP (Association des Comptables Publics), l'AAC (Association des Agents Comptables), l'AFCM (Association Française de Cautionnement Mutuel) et l'ADAFIP (Association des Administrateurs des Finances Publiques) les actions de communication nécessaires pour faire

connaître l'ensemble des incidences du nouveau régime de responsabilité des Comptables Publics, notamment à l'occasion de colloques.

Face à l'évolution du risque des Comptables Publics découlant de la jurisprudence de la Cour et des Chambres dans le cadre du nouveau régime (loi du 28 décembre 2011), l'AMF demeure attentive à la situation des Agents Comptables (en particulier d'Université) et des têtes de réseaux comptables qui connaissent une sinistralité accrue. Elle continue de garantir les Comptables Publics dans des conditions de mutualisation maximales et pour des tarifs demeurant accessibles à tous, qui devront évoluer pour rééquilibrer le résultat technique, au cours des exercices à venir.



© Philippe Couette

De gauche à droite : Monsieur Paul Foubert, Commissaire aux Comptes – Monsieur Christian Guicheteau, Vice-Président – Madame Dominique Combe, Vice-Présidente – Madame Isabelle Guedry, Directeur Général Délégué – Monsieur Jean-Luc Nodenot, Président Directeur Général de l'AMF – Monsieur Jean-Marie Delaunay, Vice-Président Délégué – Monsieur Lionel Le Gall, Secrétaire Général – Monsieur Claude Pain, Vice-Président.

En effet, l'évolution très importante de la sinistralité, conjuguée à une diminution constante du périmètre de mutualisation, nécessite des ajustements progressifs, rendus possibles par le niveau des fonds propres.

L'évolution du chiffre d'affaires GPMT (+1,5 %) provient de la croissance externe et de la bascule des fonctionnaires sociétaires **Matmut** vers la filiale **AMF Assurances** qui s'est fortement amenuisée en 2017.

La Mutuelle s'est tout particulièrement attachée à maintenir les partenariats mutualistes avec les mutuelles de la Fonction Publique dans un contexte de regroupement permanent (VYV, ...), afin de développer la notoriété et l'implantation de la filiale dans les trois Fonctions Publiques. L'AMF a renforcé son ancrage dans le Groupe au travers de son affiliation à la SGAM **Groupes Matmut** votée lors de l'Assemblée Générale.

L'AMF est ainsi mieux sécurisée dans ses métiers et plus en capacité de s'adapter à toutes les évolutions de son environnement.

Au 31 décembre 2017, 1 347 sinistres RPC (-8,7 %), 1260 sinistres Assistance à Domicile & Déplacement, et DPP

(Défense Pénale Professionnelle) (+22,2 %), ont été déclarés.

La sinistralité observée en Responsabilité Pécuniaire des Comptables augmente par rapport à celle observée les années précédentes. Les effets de la réforme de 2011 et la montée en charge du nouveau régime sont constatés et la charge technique évolue fortement (+39 %).

La sinistralité en Défense Pénale Professionnelle et en Assistance est conforme aux tendances du marché. La croissance des sinistres en Assistance est en relation avec la croissance du portefeuille.

2. Évolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

Le niveau de l'activité et des fonds propres permet d'envisager sereinement les évolutions que connaîtra l'entreprise à partir de 2018, qu'il s'agisse de l'Assistance ou de la Responsabilité des Comptables Publics.

Elle devra procéder au rééquilibrage du risque professionnel des Comptables Publics en maintenant une mutualisation indispensable pour garantir l'accès à l'ensemble des postes comptables.

3. Filiale AMF Assurances

Parmi les participations de la Mutuelle, la filiale **AMF Assurances** occupe une place privilégiée tant par les capitaux immobilisés, que par les enjeux métiers, la filiale contribuant aux équilibres techniques de l'AMF, par le développement des contrats GPMT dont elle assure la distribution.

Au 31 décembre 2017, l'AMF détient 4,90 % du capital social d'**AMF Assurances**, ce dernier s'élevant à 69 417 K€.

L'exercice 2017 de la filiale se solde par un déficit de 5 943 K€ de même niveau que celui de l'année précédente.

En 2017, malgré un environnement très concurrentiel, la filiale a continué de se développer, même si l'approche affinitaire à l'intérieur du **Groupes Matmut** a moins produit d'effet.

La croissance des cotisations acquises brutes de réassurance (+13,7 %) est inférieure à la charge brute de réassurance (+20,3 %) en raison d'une sinistralité corporelle élevée et persistante. Les mesures techniques prises en 2017 devront être complétées pour redresser le résultat technique, sans exclure d'autres décisions plus stratégiques afin de maintenir et développer une

offre compétitive à destination des Agents Publics.

4. Exposé sur les résultats économiques et financiers

COMPTES SOCIAUX

L'AMF a comptabilisé 3 017 K€ de cotisations acquises brutes de réassurance en RPC au titre de l'année 2017 (-0,1 %) et 2 001 K€ de cotisations acquises GPMT (+1,4 %), soit une progression globale de +0,5 %.

La charge de sinistres nette de réassurance s'est établie à 3 395 K€ (+9,4 %). Cette augmentation est due à l'effet conjugué de l'augmentation des règlements RPC et Assistance et de celle des provisions RPC.

Les frais d'acquisition, d'administration et autres charges techniques se sont élevés à 2 180 K€, en baisse de 5,6 %.

Le résultat technique de l'exercice est de -250 K€.

Le compte de résultat non technique constitué principalement du résultat financier (741 K€ brut des produits transférés), conduit à un résultat de l'exercice de 270 K€.

COMPTES SASU AMF IMMO

La SASU AMF Immo présente un résultat à fin 2017 de -21 K€ constitué d'un résultat d'exploitation de -30 K€ et d'un résultat financier de 9 K€.

La convention d'intégration fiscale et la convention de groupement de fait entre AMF et la SASU AMF Immo sont appliquées depuis 2014.

COMPTES PRUDENTIELS

La mise en œuvre de la Directive Européenne Solvabilité II au 1^{er} janvier 2016 conduit aux conclusions suivantes :

- les fonds propres économiques 2017 s'élèvent à 41 046 K€, ils sont intégralement éligibles au Minimum de Capitaux Requis (MCR) et au Seuil de Capitaux Requis (SCR).
- le MCR s'élève à 3 700 K€, il est couvert 11,1 fois par les fonds propres économiques.
- le SCR s'élève à 10 528 K€, il est couvert 3,9 fois par les fonds propres économiques.

Cette situation financière permet de répondre dans de bonnes conditions aux exigences de la Directive.

5. Présentation des comptes annuels sociaux

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

6. Les actions mutualistes

UNE GOUVERNANCE MUTUALISTE

Le Conseil d'Administration, les Délégués, le Comité des Risques, les Comités Spécialisés d'Audit et de Prospective, de Sélection et de Rémunérations, la Commission de Contrôle et le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité ont tous été mobilisés pour assurer une gouvernance mutualiste efficace et transparente, renforcée par des actions de formation, conforme aux exigences de Solvabilité II.

Le Comité Mutualiste Fonds de Solidarité illustre une approche sociale qui lorsque la situation du sociétaire le nécessite, dépasse les exigences de la relation contractuelle.

LES PARTENARIATS

L'AMF s'est attachée à être présente, la plupart du temps avec la filiale AMF Assurances, au cours des grands événements qui rythment la vie des Mutuelles ou des Groupes mutualistes. L'AMF

souhaite poursuivre l'accompagnement des Mutuelles Partenaires avec qui elle partage une vision identique des solidarités professionnelles, quelle que soit l'issue des référencements.

Elles sont également force de propositions et privilégient une responsabilité Pécuniaire des Comptables effective et maîtrisée. Cela sera d'autant plus nécessaire tant que le nouveau dispositif de responsabilité ne sera pas stabilisé.

Conclusions

Dix années après sa reconfiguration, le modèle économique de l'AMF est stabilisé. Il permet de faire face notamment aux évolutions de la Responsabilité Pécuniaire des Comptables Publics.

Les grandes opérations de gestion de l'exercice (Solvabilité II, évolutions du système d'information, digitalisation) ont été réalisées par les services.

Par ailleurs, la SASU AMF Immo, filiale dédiée à l'investissement immobilier, continue de se développer et permettra à moyen terme d'accroître et diversifier les produits financiers de la Mutuelle, tout en renforçant ses fonds propres.

La solvabilité confortable de la Mutuelle, la qualité de ses fonds propres sont des atouts indispensables pour faire face aux évolutions fortes des risques qu'elle assure, tout en conservant la confiance de son sociétariat et en particulier des Comptables Publics, et, pour s'inscrire pleinement dans les exigences de la SGAM Groupe Matmut, et demain dans la nouvelle SGAM La Mondiale Matmut.



De gauche à droite : Madame Dominique Combe, Vice-Présidente - Madame Isabelle Gueudry, Directeur Général Délégué - Monsieur Jean-Luc Nodenot, Président Directeur Général de l'AMF, Président du Conseil d'Administration d'AMF Assurances

© Philippe Conette